



La Parole du Rav Brand

Après avoir reçu la mission de délivrer les juifs, Moché quitte le pays de Midyan pour les rejoindre en Egypte. En chemin, il rencontre un danger. Son épouse Tsipora lui sauve la vie, en circoncisant leur fils: «Alors qu'il était sur la route à l'auberge, D-ieu l'attaqua et voulut le faire mourir. Tsipora prit une pierre pointue, coupa le prépuce de son fils, et le jeta aux pieds de Moché en disant: Tu es pour moi 'Hatan Damim (un époux de sang). Il le lâche, c'est alors qu'elle dit: 'Hatan Damim à cause de la circoncision », (Chémot, 4, 24-26). Selon le Midrach, un ange prit la forme d'un serpent et avala Moché de la tête à la taille, et elle comprit alors qu'elle devait immédiatement circoncire son fils (Béréchit Raba 5, 8; Rachi). Tant qu'il n'était pas à l'auberge, Moché ne pouvait pas accomplir la Mila, mais une fois arrivé, il devait s'y atteler immédiatement, et fut puni pour son manque d'empressement (Nédarim 31b ; Rachi). Pourquoi ne pouvait-il pas procéder à la circoncision plus tôt?

En fait, le fils en question était son aîné, Guerchom, sur lequel Moché avait prêté serment à son beau-père Ytro, qu'il serait réservé à l'idolâtrie (Yonathan Ben Ouziel). Lorsqu'il quitta le pays de Midyan, lieu de résidence de Ytro, il fut dispensé du serment. Pourquoi l'ange apparut sous la forme d'un serpent ? Pourquoi Tsipora jette la Orla devant les pieds de Moché ? Quel est le sens des termes : 'Hatan Damim lamoulot, un mari des sangs des circoncis ?

En fait, concernant la naissance de Moché, la Torah dit: « elle (sa mère) vit "oto ki tov hou", qu'il était bon», (Chémot, 2, 2). Moché est l'un des sept hommes nés circoncis ; s'il était né incirconcis, le verset ne l'aurait pas nommé bon, (Tan'houma), puisque Moché surnomme le mauvais penchant Orla (Soucca 52a). De plus, la Torah appelle la Mila Ot (Béréchit, 17, 12), un signe ; oto ki tov hou sous-entend, que son Ot était bon, qu'il était circoncis. La Torah ordonne de retirer la Orla de la chair (Vayikra, 12,3) et

aussi celle du cœur (Dévarim, 10, 16), et cette dernière désigne le mauvais penchant. La Orla de la chair entraîne l'attrait vers les plaisirs, et la Torah ordonne de pratiquer la circoncision au nouveau-né dès le huitième jour, pour affaiblir le plus tôt possible les tendances vers le mal (Rambam, Guide des Egarés, 3, 49). Afin que la Torah puisse être transmise dignement, Moché naquit circoncis, sans attirance vers le mal et les plaisirs de ce monde, sans Orla de la chair et du cœur. Son fils Guerchom encore incirconcis et habité par son mauvais penchant, ce dernier s'en prend à Moché sous la forme d'un serpent, symbole du mal déjà au Gan-Eden. Tsipora circoncit leur fils, et affaiblit son penchant jusqu'à ce qu'il relâche Moché. Elle jette la Orla à ses pieds afin qu'il la recouvre de poussière, comme l'ont fait les juifs dans le désert. Lorsque Bilam cherchait à accuser les juifs, il fut contraint de les bénir, en prophétisant (Bamidbar, 23, 10) qu'ils couvriront leurs Orlot avec de la terre: « qui peut donc compter la terre de Yaacov (avec laquelle on couvre les Orlot) », (Pirké déRabbi Eliézer, 29), et ainsi est la coutume (Yoré Déah, 265, 10). Lors de sa rencontre légendaire avec les Sages, Alexandre le Grand s'étonne que le crâne de l'homme pèse plus lourd que tout l'or et l'argent du monde, mais dès que, suivant le conseil des sages, il le couvre avec un peu de terre, l'œil du crâne se calme (Tamid, 32b). En fait, la mort et son enterrement libèrent l'homme de ses désirs illimités: "L'homme doit toujours exciter son bon penchant contre son mauvais penchant ; s'il le gagne, c'est bien, sinon, qu'il étudie la Torah ; s'il le gagne, c'est bien, sinon... qu'il pense au jour de sa mort", (Bérakhot, 5a). Ainsi, lorsque Tsipora voit le serpent s'en prendre à Moché, elle jette la Orla devant ses pieds et l'avertit : « 'Hatan Damim Lamoulot » ; dorénavant, toi aussi tu as besoin du sang de la circoncision contre le mauvais penchant, toi aussi tu dois recouvrir la Orla.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée	Sortie
Paris	16h50	18h04
Marseille	16h59	18h06
Lyon	16h52	18h02
Strasbourg	16h30	17h43

N°63

Pour aller plus loin...

- 1) Pourquoi Tsipora s'appelait-elle ainsi ? (2,21)
- 2) Qu'avait de particulier l'accouchement de Moché par Yokheved ? (2,2)
- 3) « Elle vit l'enfant et voici un jeune homme pleurant ». Qui est le jeune homme ? (2,6)
- 4) Le Chem Hagedolim rapporte un fait intéressant sur les noms des Tanaïm et des Amoraïm. Lequel ?
- 5) La Torah nous dit que les Béné Israël se sont énormément multipliés en Égypte. Seule la tribu de Lévi s'est multipliée normalement. Pourquoi? (1,12)

Mordekhaï Guetta

שבת שלום

Pour toute info:
shalshet.news@gmail.com

La Paracha en Résumé

- Après la mort des Chévatim, un nouveau roi monte en Egypte et décide d'innover ses décrets.
- Soumission des Béné Israël après avoir été victimes d'une ruse.
- Décret de Paro sur les bébés, Yokhéved jette son bébé dans le Nil. Bitia (fille de Paro) le récupère et le nomme Moché.
- Moché tue un Egyptien, Paro veut sa peau. Moché se sauve à Midyan où il se marie avec Tsipora.
- Hachem désigne Moché pour délivrer Son peuple. Hachem lui montre des miracles à effectuer devant les Béné Israël afin qu'ils le croient.
- Moché fait les miracles, mais Paro endurecît son cœur et il augmente la dureté du travail.
- Les Béné Israël sont déçus et énervés que Moché leur ait donné un espoir vain.

Halakha de la Semaine

A) Que faire si l'on s'est interrompu entre la pose des Tefilin de la main et de la tête ?

B) Comment procéder si l'on assiste à un kadich ou une kédoucha alors que l'on n'a pas encore eu le temps de poser les Tefilin de la tête ?

A) Il faut savoir tout d'abord, qu'il est strictement interdit de s'interrompre entre les Tefilin de la main et ceux de la tête. Et cela, même par le silence et a fortiori par une action ou une parole.

Dans le cas où on aurait parlé par inadvertance, on distingue 2 cas :

- S'il s'agissait d'une parole concernant les Tefilin (par exemple: on a demandé si les Tefilin de la main étaient bien ajustés ...) on ne fera pas une nouvelle berakha pour les Tefilin de la tête.

- Si on a parlé d'autre chose, même si on a dit qu'un seul mot, il faudra faire la berakha " al mitsvat Tefilin " sur ceux de la tête (après les avoir posés sur la tête juste avant de les ajuster).

Les achkénazim referont également la berakha des Tefilin de la main à savoir "léhania'h tefilin ". [Ch. A. 25,9 et 25,10]

B) On ne répond pas au kadich et à la kedoucha tant que l'on n'a pas mis les Tefilin de la tête. C'est la raison pour laquelle, si un kadich se présente, on mettra aussitôt les Tefilin de la tête afin de pouvoir répondre, puis on continuera à faire les 7 tours autour du bras .

A posteriori, si on a répondu, on ne considérera pas cela comme une vraie interruption au point de faire la berakha sur les Tefilin de la tête. Mais le sage est prévoyant et ne commence pas à mettre ses Tefilin à l'approche d'un kadich. [Caf Ha'haim. 25,63 ; Yalkout Yossef 1 page 30]

David Cohen

Réponses N°62 – Vaye'hi

Enigme 1 :

Nidda et Edouyoth

Enigme 2 :

La glace

Charade :

Sceau – Raie - K

Réponses aux questions

1) Le **'Hezkouni** explique que c'est parce qu'elle était belle comme la lumière du matin, et en araméen, le matin se dit «tsapera», ressemblant à Tzipora.

2) La Guemara (Sota 12a) dit qu'elle s'est déroulée sans douleur.

3) Selon le **Baal Atourim**, il s'agissait d'Aaron. Il avait peur qu'il n'arrive quelque chose à son frère, il abonda en pleurs en voyant Batia le prendre.

4) Aucun n'est appelé Moché.

5) Le **Ramban** explique qu'Hachem a accordé la Berakha de multiplication à toutes les tribus qui étaient asservies en Égypte (Rachi, 1-12). Or, la tribu de Lévi était la seule à ne pas être asservie en Égypte.

Recherche Paracha

Pourquoi Hachem a-t-Il choisi un buisson pour se révéler à Moché la première fois ?

(3 réponses : Rachi , Kli Yakar, Sota 5a) (Chemot 3,2)

Haftara

La Paracha de Chemot nous décrit la nomination de Moché Rabbénu en tant que prophète et celui de dirigeant. Notre haftara, extraite du 1er chapitre de Yirmiya, va également nous relater la nomination du prophète Jérémie. Hachem l'avait prédestiné avant sa naissance, à être son messager auprès d'Israël; ceci afin qu'il mette en garde les juifs de la catastrophe prochaine s'ils ne font pas une téchouva sincère. En effet, Jérémie va commencer à prophétiser 40 ans avant la destruction du 1er Temple. Mais par modestie, tout comme Moché, il commence par refuser ce rôle qu'Hachem lui

confie. Moché se sent handicapé par sa mauvaise élocution, Jérémie, par son jeune âge. Tous deux discutent avec l'Éternel, mais finalement, ils se laissent persuader et Lui donnent leur assentiment. Hachem va les encourager et surtout leur assurer Sa protection et Son appui. Hachem va préciser au prophète Jérémie, quelle sera sa mission : « déraciner et démolir » avec l'objectif de « reconstruire et replanter ». Il spécifie que son unique motivation en détruisant le Beth Hamikdash sera de régénérer et reconstruire le peuple juif. D-ieu montre alors à Jérémie, deux symboles prophétiques : sa 1ere vision va être celle d'une branche d'amandier dont les fruits mûrissent

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est un homme juif.

Mon 2nd est un arbuste à feuilles piquantes.

Mon 3eme est un synonyme d'opposition.

Mon tout accompagne yaacov en galout.

Jeu de mots

Il divague alors qu'il est muet

Devinettes

1) Dans la Paracha, Moché voit un égyptien frapper un juif et le tue. De quelle manière l'a-t-il tué ? (Rachi, 2-14)

2) « Et voici 2 juifs qui se disputaient », qui étaient ces deux juifs ? (Rachi, 2-13)

3) Quels étaient les 7 noms de Ytro ? (Rachi, 4-18)

4) La Torah nous rapporte que Ytro avait 7 filles qui faisaient paître son troupeau.

Pourquoi n'a-t-il pas engagé pour cela des bergers ? (Rachi, 2-16)

5) Pharaon est au courant que Moche a tué un égyptien et fuit à Midyan. Il s'assoit à côté d'un puits. Pourquoi spécifiquement à côté de ce puits ? (Rachi, 2-15)

Enigmes

Enigme 1 :

Qu'ont en commun la plus longue Paracha de la Torah, le plus long Téhilim et la plus longue Massékhet de Guemara ?

Enigme 2 :

Un nénuphar met 100 jours pour couvrir la surface totale d'un étang. Sachant qu'il double de taille chaque jour, combien de jours met-il pour couvrir la moitié de l'étang?

Question à Rav Brand

Comment le roi Chaoul est-il mort réellement ? Est-ce selon :

1) Chmouel I 31, 4 : "Saül dit alors à son écuyer : "Tire ton épée et transperce moi, pour que je ne sois pas en butte aux coups de ces incirconcis et à leurs outrages." Mais l'écuyer, saisi de peur, n'osa pas. Alors Saül prit l'épée et se jeta dessus."

Ou 2) Chmouel II 1, 10 : "Je m'approchai de lui et le tuai, car je savais qu'il ne survivrait pas à sa chute. Puis je pris le diadème qui ceignait sa tête et le bracelet qui ornait son bras, et je les apportai ici à mon seigneur."

Le verset de Chmouel I 31 n'évoque que le fait que Chaoul se jeta sur l'épée, sans préciser s'il est mort ; ceci n'est évoqué qu'au verset suivant : "Celui qui portait les armes de Chaoul, le voyant mort, se jeta aussi sur son épée, et mourut avec lui".

Ces versets n'excluent pas la possibilité que le Guèr Amaléki soit intervenu et ait achevé Chaoul, comme il s'en vante en effet devant David, dans Chmouel II 1.

L'absence du geste du Guèr Amaléki dans Chmouel I 31 ne pose pas de problème, car la Bible relate souvent des

événements deux fois, avec des précisions qui figurent dans un des textes et pas dans l'autre. Ceci vient du fait que chaque texte vient éclairer un autre aspect.

En l'occurrence, ici, le texte de Chmouel I 31 relate la mort tragique de Chaoul, et l'immense respect que lui apportait son écuyer.

Par contre, le texte de Chmouel II 1 relate la réaction du Roi David en entendant les circonstances de la mort de Chaoul, et la mise à mort du Guèr Amaléki. (Il se peut aussi que le Guèr Amaléki n'ait jamais tué Chaoul, mais ait inventé cette histoire, croyant ainsi plaisir à David.)

En ce qui concerne sa mise à mort, bien qu'il ne soit pas dans les prérogatives d'un tribunal de condamner sans témoins, d'autant plus que Chaoul ne pouvait pas survivre à sa blessure, comme le précise le texte, et qu'un tribunal ne condamne pas celui qui achève un blessé de cette espèce (Sanhédrin 78), mais les prérogatives du roi lui permettent de mettre à mort une personne qui manquerait de respect au roi, bien que son cas ne mérite pas la mort par un tribunal (voir Michné Torah 3, 8-10).

Rav Yehiel Brand



L'Inquisition espagnole (1478)

L'embryon

Au Moyen Âge, les juifs espagnols sont tolérés par plusieurs rois successifs et bien intégrés à la vie commerciale et intellectuelle. Cette réussite sociale leur vaut cependant la jalousie de la noblesse, du petit peuple et du clergé. Les prêches contre les « fausses doctrines juives » se multiplient et donnent lieu à des persécutions sanglantes. En 1391, les massacres font près de 50.000 victimes juives et au moins autant de convertis de force. C'est pour échapper à la mort que se développe alors la pratique secrète du judaïsme tout en maintenant une façade chrétienne. La haine où vivent les juifs s'applique aussi aux nouveaux convertis appelés « marranes » (porcs en espagnol). Une nouvelle forme d'antisémitisme se développe, selon laquelle le sang juif est une tare héréditaire et indélébile, que même la conversion ne peut effacer.

La naissance

L'Inquisition espagnole est une juridiction instaurée en Espagne en 1478 par une bulle du pape Sixte IV à la demande des Rois catholiques Isabelle de Castille et Ferdinand II d'Aragon. Conçue à l'origine pour maintenir le catholicisme dans leurs royaumes, elle élargira le champ de ses « cibles », réprimera les actes qui s'écartent d'une stricte orthodoxie et combatta la persistance de pratiques juives. Dépendant de la couronne, son pouvoir juridique est absolu pour juger et condamner.

Les premiers pas

Le 17 septembre 1480, les premiers inquisiteurs dominicains, Miguel de Morillo et Juan de San Martín, sont nommés par l'État. Ils prennent leurs fonctions à Séville où la communauté marrane menacée échoue dans une tentative de révolte. Six personnes sont brûlées vives. L'Inquisition commence ainsi sa longue carrière. Les humiliations et persécutions incessantes menées contre les hérétiques par les inquisiteurs sont loin d'être toujours désintéressées. En effet, lors des confiscations de biens, qui frappent non seulement ceux qui sont jugés coupables mais aussi toute leur famille, le Saint-Office perçoit une part de plus en plus élevée, pouvant atteindre 80% du produit des biens saisis. Ainsi, il leur arrive

de déterrer des morts pour un procès au terme duquel les os sont brûlés et les biens du défunt transférés. Certains juifs accusés de ne pas avoir dénoncé des conversos sont tués par l'Inquisition. Certains membres du clergé tombent eux aussi sous les accusations.

L'âge de raison ?

Le changement dans le mode de nomination des inquisiteurs, institué par la bulle du 31 janvier 1482, entraîna la création de nouveaux postes parmi lesquels figura Thomas Torquemada, membre de l'ordre des Dominicains (ordre catholique). De 1483 à 1498, en tant qu'Inquisiteur Général, il donna à l'Inquisition espagnole une importance et une puissance sans précédent. Particulièrement dirigée, à cette époque, contre les juifs et musulmans convertis dont Torquemada était lui-même issu, l'Inquisition rythmée par ce dernier a laissé un souvenir terrifiant : les sources les plus conservatrices estiment à environ 2.000 le nombre de personnes brûlées. La répression qui eut lieu entre 1480 et 1500, sous l'impulsion de Torquemada, fut si efficace que la traque aux juifs devint par la suite moins fructueuse et plus difficile, ce qui conduisit parfois à de terribles excès. Est mise en place, en Espagne puis au Portugal, une structure de surveillance systématique et de délation généralisée, non seulement à l'encontre des convertis, mais aussi de leurs descendants, et de tous les chrétiens d'ascendance même très partiellement juive, baptisés « nouveaux chrétiens ».

L'adolescence ou l'âge bête ?

Avec la chute de la dernière enclave musulmane, Grenade, qui tombe en janvier 1492, le territoire espagnol est intégralement sous domination chrétienne. Reste à faire en sorte que l'ensemble de la population du royaume soit elle-même chrétienne. C'est poussé par une telle motivation que Torquemada propose aux Rois Catholiques d'expulser les juifs du territoire espagnol. Le 2 janvier 1492, le roi Ferdinand II d'Aragon et la reine Isabelle Ire de Castille signent le décret de l'Alhambra ordonnant l'expulsion des juifs d'Espagne. Cet édit prendra effet le 31 mars 1492. Plus de 200.000 juifs espagnols (ou "séfarades") préférèrent le départ à la conversion, bientôt suivis par leurs coreligionnaires portugais expulsés en 1497. Ils trouvent refuge dans l'Empire Ottoman

(Istanbul et Salonique notamment). D'autres s'installent en Italie, en Hollande, à Londres, à Bordeaux, en Afrique du Nord ou encore aux Amériques, et y pratiquent à nouveau la religion de leurs ancêtres. Les lieux de refuge les plus sûrs étant les pays protestants (notamment la Hollande et l'Angleterre).

L'âge adulte : l'âge de la maturité ?

Sous la direction du carriériste Fernando de Valdés y Salas, Inquisiteur Général de 1547 à 1566 et archevêque de Séville, l'Inquisition est marquée par l'intensification de la persécution contre les foyers luthériens et le terrible autodafé de 1559. C'est aussi durant son mandat que l'Inquisition commence à délivrer des « limpiezas de sangre » (« certificats de propreté du sang ») aux personnes ne possédant pas d'ancêtre juif ou musulman. Ces certificats sont non seulement exigés pour l'accès à l'armée, aux charges du Saint-Office, pour l'entrée aux universités, mais également réclamés par les familles à la veille des mariages.

La vieillesse fait de la résistance

L'expulsion des juifs de 1492 n'a pas pour autant fait disparaître l'antisémitisme en Espagne : le mépris, la méfiance, la haine et les persécutions à l'égard des juifs se sont reportés sur les "nouveaux chrétiens" dont on met en doute la sincérité et les convictions intimes. Ces convertis ont été considérés comme des corps étrangers dans la société espagnole pendant plusieurs siècles après l'Inquisition.

Les obsèques

L'Inquisition prend fin en Espagne officiellement sous Napoléon Ier en 1808, puis est rétablie en 1814. Elle est abolie définitivement par la reine Marie-Christine en 1834, et la « limpieza de sangre » le 13 mai 1865. Le décret de l'Alhambra est clos exactement 500 ans après la promulgation de ce décret, le 31 mars 1992 lorsque le roi Juan Carlos et la reine Sophie sont reçus officiellement à la synagogue de Madrid, en présence du président israélien Haïm Herzog. Le roi évoque à cette occasion « la réconciliation historique entre le peuple juif et le peuple d'Espagne ». D'ailleurs, des dizaines de milliers de descendants d'expulsés, persécutés dans le reste de l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, ont pu se réfugier en Espagne et y être accueillis en tant qu'anciens Espagnols.

David Lasry

Comprendre sa Tefila

La première des bénédictions du "Chéma" est la brakha du "Yotser". Cette bénédiction met principalement en avant la minutie avec laquelle Hachem créa le monde. Essayons d'expliquer le sens de certains passages:

-"**yotser or ouvoré 'hochekh**" (qui forme la lumière et crée l'obscurité): Le Choul'han Aroukh (Orah 'Haïm 59,1) explique que la raison pour laquelle nos sages ont inséré la création de l'obscurité au milieu de la bénédiction qui parle des luminaires, est pour faire comprendre aux personnes qui ne croient pas en Hachem, que Lui Seul créa ces deux phénomènes.

-"**ossé chalom ouvoré ète hakol**" (fait la paix et crée tout): Le 'Hida nous enseigne au nom du Zohar Hakadoch que le vent fut créé afin d'établir la paix entre l'eau et le feu qui sont deux éléments non compatibles, mais qui permettent de maintenir un certain équilibre sur terre. Sur cela, nous louons Hachem d'avoir créé quelque chose permettant l'existence de ce monde.

-"**haméir laarets véladarim aléah béra'hamim**" (qui éclaire la terre et ses habitants avec miséricorde): Le fils du Gaon de Vilna explique au nom de son père que l'éloge que nous disons est que lorsque Hachem créa le soleil, il le plaça suffisamment loin du globe terrestre pour que les êtres humains puissent supporter la chaleur dégagée par celui-ci.

-"**ouvtouvo mé'hadech tamid maassé béréchit**" (et par Sa bonté, Il renouvelle en permanence chaque chose créée depuis la création du monde): De par le changement des différentes saisons, la pluie, le soleil, le vent etc... Il permet la survie de l'espèce végétale.

-"**ma rabou maasékha Hachem, koulam bé'hokhma assita**" (Quelles sont grandes Tes créations Hachem, Tu as tout fait avec intelligence): Le Avodat Israel nous enseigne que nous faisons un éloge à Hachem sur le fait que beaucoup de choses qui existent sur terre, sont le fruit de la combinaison de plusieurs éléments (eau, feu, terre, vent) a priori non associables, mais Notre Créateur, de par L'intelligence qui Lui est propre, réussit à les mettre ensemble afin d'obtenir un résultat plus qu'abouti.

Enfin, le Sefer Yessod Véchorech Haavoda écrit qu'à partir du moment où nous entrons dans cette partie de la Tefila, il faut prier avec le maximum d'enthousiasme. Le Arizal recommande de lire toute cette partie assis, afin de pouvoir avoir la meilleure concentration possible.

Yehezkel Taïeb

La Force de la Prière

Après 210 ans d'esclavage, Hachem se révèle à Moché et lui demande de retourner en Egypte pour faire sortir ses frères du pays où ils sont opprimés. Moché ne se sent pas apte à cette mission et refuse à plusieurs reprises. Rachi rapporte (Chémot 4,10) que Hachem insiste durant 7 jours pour qu'il accepte d'aller délivrer les Béné Israël. Moché dit : « Ils ne me croiront pas, ils n'écouteront pas ma voix car ils diront : Hachem ne t'est pas vraiment apparu ! » Hachem lui répond en lui donnant 3 signes qui l'aideront à prouver sa légitimité : son bâton se transforme en serpent, sa main devient lépreuse puis redevient saine et enfin l'eau se transforme en sang. Grâce à ces 3 miracles, il pourra les convaincre qu'il a bien été envoyé par Hachem.

Ces signes étaient-ils absolument nécessaires ou bien le peuple aurait de toute façon cru en Moché, même sans aucun de ces miracles ?

La Guémara rapporte (Chabbat 97a) que celui qui soupçonne un innocent doit être puni. Et elle ramène justement comme exemple le doute qu'a soulevé Moché Rabbénou vis-à-vis des Béné Israël. Ce à quoi Hachem lui dit : « Il est clair pour Moi qu'ils t'auraient cru, car Mes enfants sont des croyants de croyants. » La main de Moché remplie de lèpre était donc également une forme de punition du fait d'avoir sous-estimé le peuple.

Cette Guémara soulève une question intéressante : pourquoi Hachem a-t-Il donné à Moché 3 signes pour l'aider à convaincre le peuple alors qu'Il sait pertinemment qu'il va croire ! ? Pourquoi ne lui dit-Il pas simplement : « Fais-Moi confiance, ils te suivront ! » ?

La Torah nous apprend ici que face aux doutes que Moché soulève, Hachem ne se contente pas de lui imposer sa mission, Il cherche plutôt à le rassurer et à l'aider à y croire. Même s'Il sait que ce n'est pas

nécessaire, il faut malgré tout que Moché soit serein pour mener à bien ce projet.

Cette réponse nous apprend 2 choses :

1) Lorsque l'on est face à quelqu'un qui est préoccupé ou qui est angoissé, il faut s'efforcer de l'apaiser même si objectivement ses craintes ne nous semblent pas fondées. Ne pas chercher à lui expliquer qu'il se trompe mais au contraire, l'aider à vaincre ses peurs.

2) Lorsque nous prions à Hachem : nous Le remercions, nous Le louons, nous Lui demandons, mais il faut savoir que l'on peut également Lui exprimer nos sentiments, partager nos doutes et nos interrogations.

La prière est aussi un moment d'échange où l'on peut déverser son cœur à notre Créateur. En espérant que, comme avec Moché, Hachem accompagnera nos faiblesses et nous aidera à chasser nos inquiétudes. (Rav Chlomo Assoulina)

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Réponse Vayé'hi : On retrouve plusieurs exemples dans la Guemara de Rabbanim qui ont changé la vérité pour sauver leurs frères juifs d'une faute. On apprend de là que c'est permis. Et même si cela leur engendra une grande peine, le Rav Zilberstein nous dit qu'il semble que cela soit permis. Mis à part le fait d'avoir immédiatement arrêté de dire du Lachon Ara, les jeunes filles ont évidemment tiré de cette expérience une grande leçon pour la vie. Et même si on peut se poser la question s'il ne valait pas mieux les arrêter directement, le Rav nous dit que la leçon n'aurait pas été aussi forte. On retiendra donc aussi qu'il est permis de laisser son ami fauter pour ensuite lui faire une remontrance qui aura plus d'impact sur lui.

Chmouel est un juif suisse qui travaille depuis maintenant 10 ans chez Daniel avec droiture et loyauté. Toutefois, Daniel ne se comporte pas avec lui de la meilleure des façons : il l'humilie et le rabaisse dès qu'il en a la possibilité et cela, malgré le fait que Chmouel soit un employé remarquable. Quand vient le jour où Daniel décide de le renvoyer sans aucune raison, notre Tsadik ne fait pas de vague et s'en va la tête basse. Hachem n'oubliant personne, Chmouel trouve rapidement un nouveau patron qui, en plus lui donne le double de son ancienne paie. La nouvelle boîte pour laquelle il travaille se porte à merveille et ne fait que s'agrandir. Les membres de la société recherchent continuellement de nouveaux employés. Par un beau jour d'hiver, alors que Chmouel doit recevoir deux personnes pour un entretien d'embauche avec un seul poste à la clef, il découvre que le premier des deux n'est autre que Daniel, son ancien directeur... Il se trouve que son entreprise a fait faillite, ce pourquoi il recherche un nouveau travail. Chmouel tente de ne rien laisser paraître et sa journée se termine avec deux CV quasi-identiques. Mais, il a tout de même une préférence : il a peur qu'en ayant Daniel sous sa tutelle, les relations ne soient pas au beau fixe. Il se pose alors la question à savoir quel est l'avis de la Torah dans une telle situation ?

La Guemara Baba Metsia (32b) nous enseigne que si on trouve l'animal de son ami écrasé sous sa charge ainsi que son ennemi n'arrivant pas à charger sa bête, on aidera en premier lieu son ennemi (bien que généralement, on donne la priorité à la décharge qui est plus douloureuse pour l'animal) car en cela, il cassera son mauvais penchant qui le pousse à ne pas aider son ennemi. D'après cette Guemara, il semblerait que Chmouel devrait donc donner le poste à Daniel. Mais là encore, le Rav Zilberstein nous explique qu'il existe une différence car contrairement au cas de la Guemara où il y a une Mitsva d'aider son prochain, dans notre histoire, il n'y a pas d'obligation d'embaucher un employé. Cependant, le Rav nous enseigne que la Guemara vient nous apprendre que la volonté de la Torah est de travailler ses traits de caractère et de combattre son mauvais penchant pour arriver à aimer son ennemi autant que son ami. Il rajoute que même si Chmouel affirme préférer l'autre employé pour une raison de relation de travail, on est dans le droit d'en douter car, comme l'écrit le Messilat Yécharim (Chap. 11), la vengeance est une Mida dont il est difficile de se défaire. Il sera donc doublement préférable d'employer Daniel. On terminera par les paroles des Avot de Rabbi Nathan (Chap. 23) : « Quel est l'homme fort ? Celui qui arrive à faire de son ennemi un ami. ».

Haim Bellity

Comprendre Rachi

" Il dit : s'il-te-plaît mon maître, envoie je t'en prie par la main d'un autre que tu voudras envoyer. " [4, 13]

Rachi écrit en deuxième explication : "par la main d'un autre que tu voudras envoyer, je ne suis pas destiné à les faire entrer dans la terre d'Israël et à être leur sauveur dans le futur, Tu as de nombreux autres émissaires.". A priori, on comprend de là que Moché sait déjà qu'il ne va pas entrer en Israël.

Mais voilà que d'un autre côté, il est écrit à la fin de la Paracha:

"Hachem dit à Moché : maintenant tu verras..." [6, 1]. Rachi explique ce verset de la manière suivante : "puisque tu as critiqué Mes attributs, maintenant tu verras ce qui sera fait à Pharaon et non ce qui sera fait aux rois des sept peuples lorsque J'amènerai les Bné Israël en Israël.". On comprend de là que ce n'est que maintenant que Hachem annonce à Moché qu'il ne va pas entrer en Israël.

Mais voilà que d'un autre côté, Moché dit à Yitro dans le désert : "nous voyageons vers l'endroit (Israël)..."

[Paracha Béaalotékha, 10, 30]. Et Rachi explique pourquoi Moché s'est-il inclus avec eux : "... car jusque-là, le décret n'avait pas été pris contre lui et il était persuadé qu'il y entrerait."

Doit-on comprendre de là que même dans le désert Moché ignorait encore qu'il ne rentrerait pas en Israël ?

Le Sifté 'Hakhamin répond :

Tout d'abord, dans chaque commentaire de Rachi, il faut bien analyser le langage employé par ce dernier.

Dans le premier commentaire, Rachi [4, 13] dit : "... je ne suis pas destiné à les faire entrer en Israël...", c'est-à-dire que Moché savait déjà que ce ne sera pas lui qui les fera entrer mais un autre dirigeant. Il pensait toutefois qu'il entrerait en Israël parmi les autres Bné Israël, certes pas en tant que dirigeant mais en tant que Ben Israël.

On arrive ensuite au second commentaire de Rachi à la fin de la Paracha [6, 1] : "... qu'il ne verra pas ce qui sera fait aux rois des sept peuples...", c'est-à-dire qu'il ne verra pas la conquête d'Israël. Celle-ci ayant duré sept ans, Moché pensait qu'il entrerait bien en Israël mais qu'il mourra ensuite, avant la fin des sept années, et qu'il ne verrait donc pas la conquête d'Israël. Et c'est justement pour cette raison que dans le désert il dit à son beau-père Ytro : "nous voyageons vers Israël.". En effet, Moché Rabbénou pensait bel et bien entrer en Israël (comme le dit le troisième commentaire de Rachi), bien que n'étant pas le dirigeant, et mourir rapidement après être entré.

Ce n'est qu'à la Paracha 'houkat avec les "mé mériba" [Bamidbar 20 ,12. 13] que Moché apprendra finalement qu'il n'entrera pas du tout en Israël.

Mordekhai Zerbib